



Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'Autorité
environnementale d'Île-de-France sur le PLU
d'Étrépilly (77) dans le cadre de sa révision**

**N° APPIF-2025-087
04/09/2025**

* * *

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 2 juin 2025 pour avis sur le PLU d'Étrépilly (77), dans le cadre de sa révision.

Conformément à l'article R. 104-25 du de l'urbanisme, aucun avis formel n'ayant été émis dans le délai réglementaire de trois mois, la présente note tient lieu d'information sur l'absence d'avis rendu.

Cette absence d'avis résulte de la nécessité, pour l'Autorité environnementale, de prioriser l'examen des dossiers au regard des moyens dont elle dispose. Elle ne traduit pas une absence potentielle d'enjeux environnementaux ou d'observations sur le projet, mais que les enjeux ont été jugés moindres.

Cette note est portée à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'environnement et publiée sur le site internet de la MRAe.

Fait à Paris le 04 septembre 2025

Le président par intérim



Guillaume CHOISY